

Ville de Revel

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Budget principal et budget annexe du centre
municipal de santé

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis 2022, la commune de Revel applique l'instruction budgétaire M57 qui intègre un compte financier unique en lieu et place du compte administratif.

Pour rappel, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable permettant de retracer les données comptables et budgétaires de l'exercice comptable auquel il se rapporte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-002042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le budget principal et le budget annexe du centre municipal de santé 2024 ont été votés le 4 avril 2024 par le conseil municipal.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (comptes des classes 6 et 7)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

1- Les dépenses (comptes des classes 6) :

Libellé des chapitres	2023	BP 2024	2024
O11-Charges à caractère général	3 451 810	3 998 950	3 304 254
O12-Charges de personnel	6 675 810	7 296 200	7 217 140
O14-Atténuations de produits	60 322	61 204	59 918
65-Autres charges de gestion courante	1 075 956	1 162 710	1 137 322
66-Charges financières	88 197	157 130	171 417
67-Charges exceptionnelles	4 748	8 000	3 206
68-Dotations aux provisions	708	33 000	102 861
TOTAL OPERATIONS REELLES	11 357 551	12 717 194	11 996 118
O23-Virement à la section d'investissement		1 957 311	
O42-Opérations d'ordre de transfert entre sections	956 671	1 000 000	980 535
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	956 671	2 957 311	980 535
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 314 222	15 674 505	12 976 653

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **12 976 653 €** :

- **11 996 118 €** au titre des opérations réelles,
- **980 535 €** pour les opérations d'ordre (dotations aux amortissements...).

Les dépenses **réelles** sont en augmentation de **6 %** (soit **+ 638 567 €**) par rapport à 2023 où elles atteignaient **11 357 551 €**.

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **3 304 254 €** en diminution de **4 %** par rapport au réalisé 2023.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances et aux prestations de services (cantines scolaires notamment). L'augmentation des dépenses constatée est liée à l'inflation sur la plupart des postes de dépenses (fluides, produits d'entretien et consommables, etc.).

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » : **7 217 140 €** en augmentation de **8 %** par rapport au CA 2023.

Cette hausse est liée notamment au renfort de services, à la revalorisation du RIFSEEP et à la tenue des élections.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » : **59 918 €** en baisse de **1 %**.

Au sein de ce chapitre, sont constatés les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et de taxe foncière (**15 275 €**) et la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (**44 643 €**). La diminution de ces dépenses est liée à une moindre participation au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales par rapport à 2022.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : **1 137 322 €** en hausse de **6 %**.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction (**128 904 €**), aux subventions versées aux associations (**544 464 €**) et aux contributions aux syndicats (école de musique, AFR) (**35 128 €**) et la subvention au centre municipal de santé (**80 000 €**). La hausse de ce chapitre est principalement due à l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CAS (**300 000 €**).

Accusé certifié exécutoire

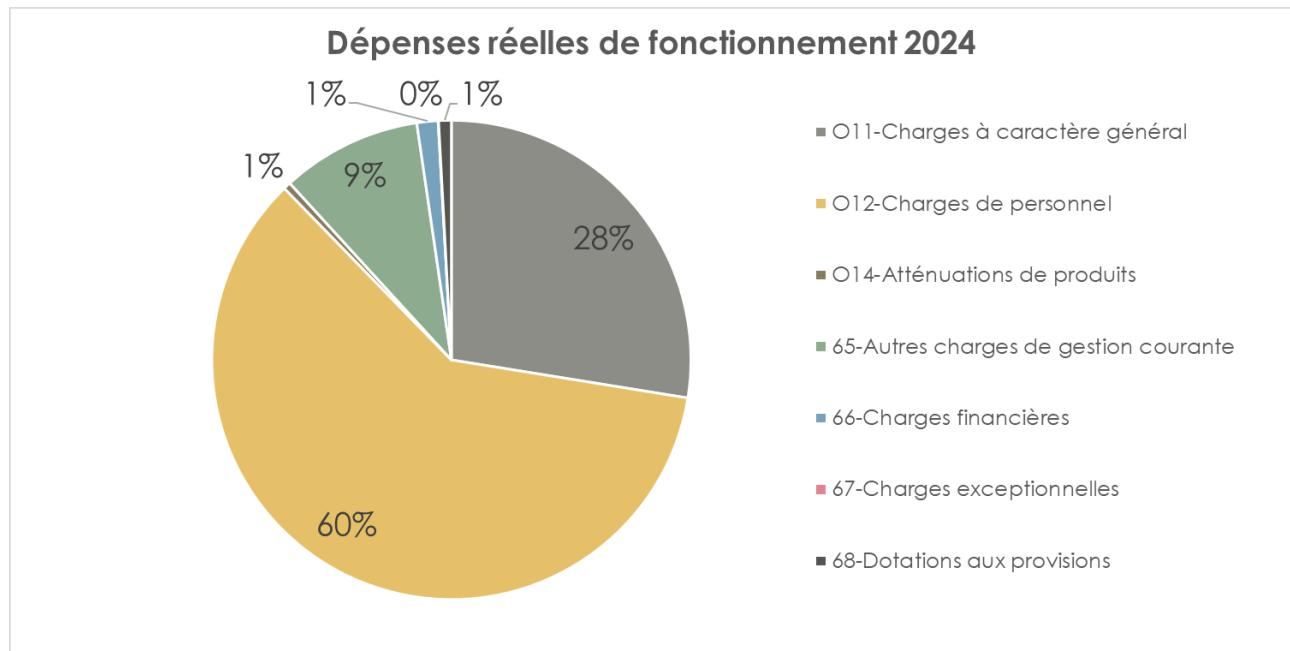
Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

► Chapitre 66 « charges financières » **171 417 €** en hausse de 94 %. L'augmentation des charges financières est liée aux emprunts d'investissement contractés en 2023 et 2024.

► Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : **3 206 €**.
Il s'agit d'annulations de titres sur les exercices antérieurs.

► Chapitre 68 « dotations aux provisions » : **102 861 €**.
Il s'agit ici de la mise à jour des dotations aux provisions pour contentieux.



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Libellé des chapitres	2023	BP 2024	2024
O13-Atténuations de charges	172 597	150 000	92 407
70-Produits des services	504 742	598 540	606 936
73-Impôts et taxes	10 693 751	11 080 075	11 179 174
74-Dotations et participations	2 446 147	2 520 872	2 525 909
75-Autres produits de gestion courante	256 123	195 600	278 659
76-Produits financiers	285	250	289
77-Produits exceptionnels	35 129	10 000	18 181
78-Reprises sur amortissements et provisions			45 503
TOTAL OPERATIONS REELLES	14 108 775	14 555 337	14 747 057
O42-Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 170	23 000	33 200
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	19 170	23 000	33 200
R002-Résultat reporté		1 096 168	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 127 945	15 674 505	14 780 257

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **14 780 257 €** (hors excédent antérieur reporté) :

- **14 747 057 €** au titre des opérations réelles,
- **33 200 €** pour les opérations d'ordre (amortissements des subventions d'équipement).

Les recettes réelles sont en hausse de 5 % (soit + 638 283 €) par rapport à 2023 où elles atteignaient **14 108 775 €**.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

031-243104516-20250407-002042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

► Chapitre 013 « atténuations de charges » : **92 407 €** en baisse de 46 %.

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...). La diminution est liée à une modification des clauses du contrat d'assurance sur les risques statutaires.

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » : **606 936 €** en hausse de 20 %.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (RODP) et aux redevances et droits des services à caractère culturel, social et périscolaires (cantines et CLAE). L'augmentation de ces recettes est principalement liée à une fréquentation en hausse sur les services périscolaires.

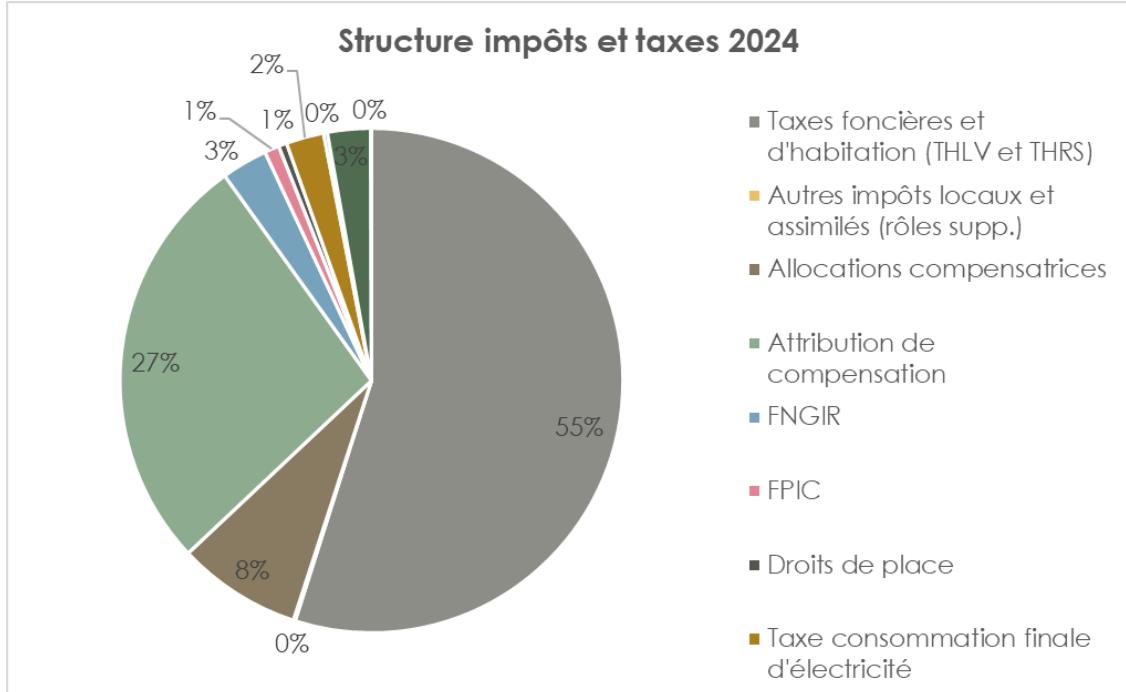
► Chapitres 73 et 731 « impôts et taxes, fiscalité directe locale » y compris allocations compensatrices :

Ce chapitre comprend notamment le produit des trois taxes ménages. Elargi aux allocations compensatrices, le produit 3 taxes a progressé de près de **594 000 €**.

Orientation fiscale 2025	2023			2024		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 402	21,16%	297	1 827	21,87%	400
Foncier bâti	14 643	44,05%	6 450	15 262	45,55%	6 952
Ajustement coeff. correcteur			- 785			- 815
Foncier non bâti	130	92,17%	120	135	92,17%	124
Produit fiscal strict			6 083			6 661
Allocations compensatrices			952			968
Produit 3 taxes + compensations			7 035			7 629

	2023	2024	évolution 2024/2023
Taxes foncières et d'habitation (THLV et THRS)	6 169 039	6 669 759	8%
Autres impôts locaux et assimilés (rôles supp.)	3 100	15 611	404%
Allocations compensatrices	952 342	968 001	2%
Attribution de compensation	3 289 163	3 289 163	0%
FNGIR	359 138	359 138	0%
FPIC	108 420	114 391	6%
Droits de place	62 142	64 928	4%
Taxe consommation finale d'électricité	303 367	294 748	-3%
Taxe locale sur la publicité extérieure	22 575	29 762	32%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	376 807	336 327	-11%
Autres taxes diverses		5 345	
Total impôts, taxes et allocations compensatrices	11 646 093	12 147 173	4%

Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices ont évolué de **4 %** entre 2023 et 2024.



► Chapitre 74 « Dotations et participations » hors allocations compensatrices : **1 557 907 €**

	2023	2024	évolution 2024/2023
DGF	839 957	840 292	0%
FCTVA	25 256	18 637	-26%
Participations diverses (État, région, département)	453 343	525 650	16%
DC RTP	178 249	173 328	-3%
Total chapitre 74	1 496 805	1 557 907	4%

Les dotations et participations augmentent de 4% entre 2023 et 2024.

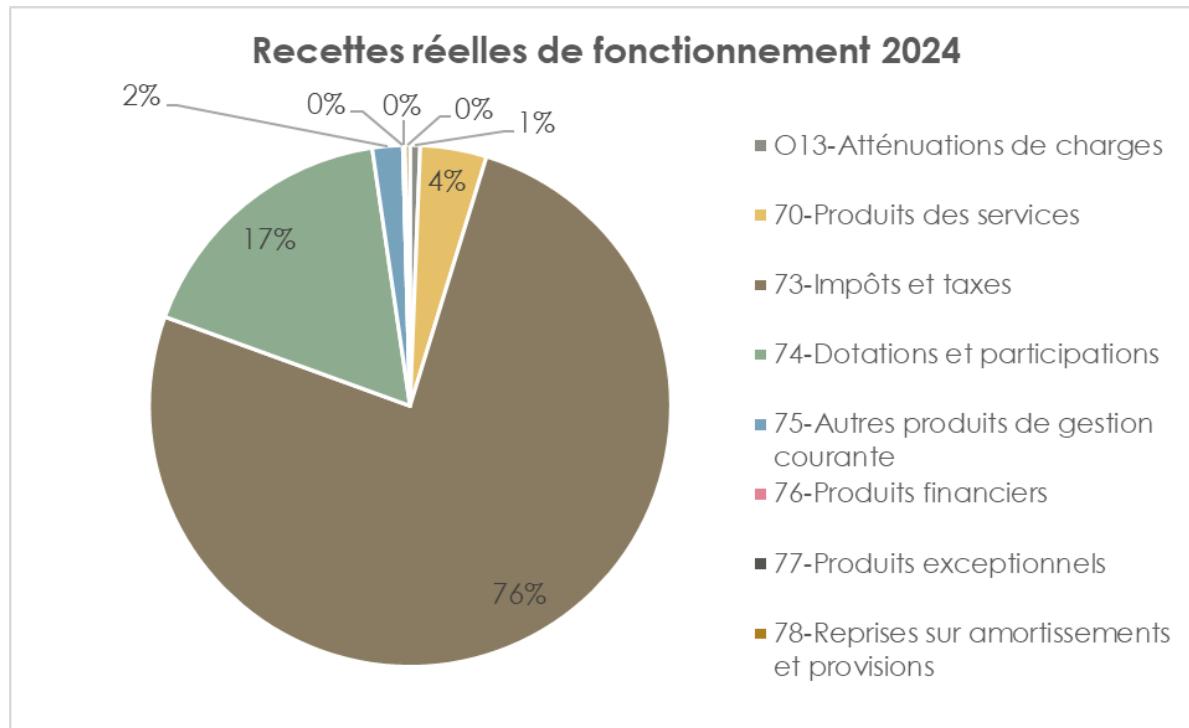
► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : **278 659 €**.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux avec l'Etat, les particuliers) et les produits divers.

► Chapitres 76 et 77 « produits financiers et exceptionnels » **18 470€**.

► Chapitre 78 « reprise sur provisions » **45 503 €**.

Cette recette est liée à la mise à jour des dotations aux provisions pour contentieux.



B- LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	2023	2024
Épargne de gestion	2 839 421	2 922 356
- intérêts de la dette	88 197	171 417
= Épargne brute	2 751 224	2 750 939
- capital de la dette	817 632	867 096
= Épargne nette	1 933 591	1 883 843

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de même nature hors intérêts de la dette

L'épargne brute, égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts, permet de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital de la dette. Ultime solde de la chaîne d'épargne, **l'épargne nette**, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, **représente, quand elle est positive, le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement**.

C- LA SECTION D'INVESTISSEMENT (comptes des classes 1 et 2)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissements nouveaux ou en cours qui créent de nouveaux accompagnements à la population, améliorent les infrastructures et développent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments.

1- Les dépenses :

	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	évolution 2024/2023
20, 21 et 23-Immobilisations	5 971 295	13 229 357	8 694 442	46%
204-Subventions d'équipement versées	273 354	130 000	92 386	-66%
10-Dotations, fonds divers et réserves		50 000	-	
16-Emprunts et dettes assimilées	817 632	869 867	867 096	6%
45-Opérations pour compte de tiers	1 305	20 000	12 639	869%
TOTAL OPERATIONS REELLES	7 063 586	14 299 224	9 666 563	37%
O40-Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 170	23 000	33 200	73%
O41-Opérations patrimoniales			180 000	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	19 170	23 000	213 200	1012%
D001-Solde d'exécution négatif reporté		735 976		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 082 756	15 058 200	9 879 763	39%
Pour information : restes à réalisés reportés			2 816 833	

Le total des dépenses d'investissement atteint **9 879 763 €** (hors restes à réaliser et solde négatif reporté) :

- **9 666 563 €** au titre des opérations réelles,
- **213 200 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **8 694 442 €** parmi lesquelles :

- des frais d'études : 133 601 €,
- des acquisitions, travaux, achats de matériels : 8 560 841 € dédiés notamment :
 - aux travaux de voirie : 2 255 000 €,
 - à la réalisation de la voie verte : 1 021 000 €,
 - au réaménagement du square Gabolde : 774 000 €,
 - aux travaux de rénovation des vestiaires du stade : 665 000 €,
 - à l'extension du cimetière de la Landelle Haute : 660 000 €,
 - à la réalisation du jardin sportif : 459 000 €.

- le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées contractés par la commune s'élève à **867 096 €**.

Les opérations d'ordre en investissement comprennent la valorisation d'un don immobilier pour 180 000 €.

2- Les recettes :

	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	évolution 2024/2023
10-Dotations, fonds divers et réserves	3 851 675	4 558 782	4 631 566	20%
13-Subventions d'investissement	836 811	2 047 664	1 611 965	93%
16-Emprunts et dettes assimilées	2 600 000	5 455 764	4 400 000	69%
20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 720		42 945	3%
21-Immobilisations corporelles				
23-Immobilisations en cours			145 268	
45-Opérations pour comptes de tiers	15 312	28 679	874	-94%
024-Produits des cessions		10 000		
TOTAL OPERATIONS REELLES	7 345 518	12 100 889	10 832 619	47%
O23-Virement de la section de fonctionnement		1 957 311		
O40-Opérations d'ordre de transfert entre sections	956 671	1 000 000	980 535	2%
O41-Opérations patrimoniales			180 000	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	956 671	2 957 311	1 160 535	21%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 302 189	15 058 200	11 993 154	44%
Pour information : restes à réaliser reportés			450 894	

Le total des recettes d'investissement s'élève à **11 993 154 €** (hors restes à réaliser) :

- **10 832 619 €** au titre des opérations réelles,
- **1 160 535 €** pour les opérations d'ordre.

Pour financer ses investissements, et outre ses fonds propres (**3 588 782 €**) la commune a perçu :

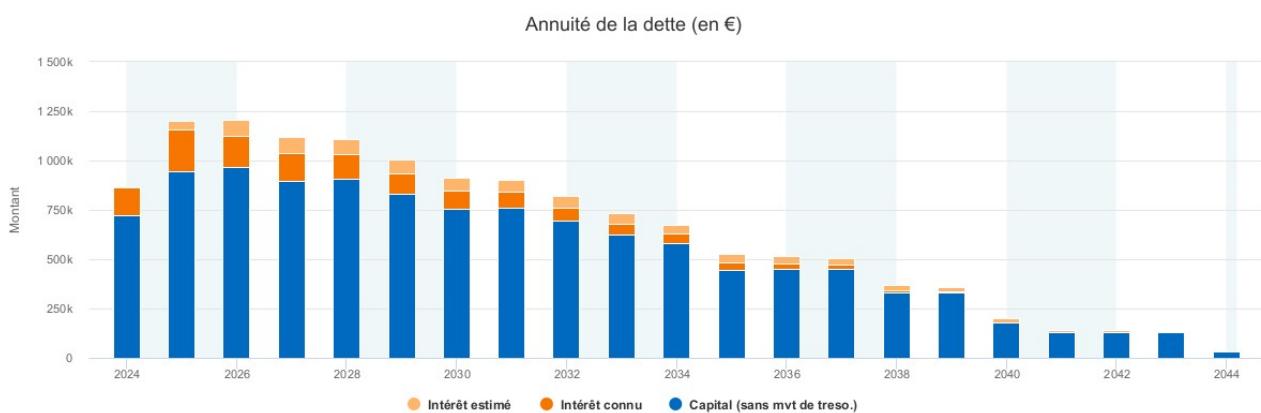
- des subventions (chapitre 13) pour un montant de **1 611 965 €**,
- du fonds de compensation TVA (FCTVA) sur les travaux et acquisitions réalisés en 2023 à hauteur de **854 885 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **187 898 €**,
- une participation de la région au dispositif Rénov' ta façade pour **874 €**.

Des régularisations d'écritures ont été réalisées (188 214 €) en recettes.

Un emprunt a été souscrit auprès de la banque postale à hauteur de **4 400 000 €**.

D- LA DETTE

1- L'annuité de la dette actuelle :



L'annuité de la dette (part capital + intérêts) s'est élevée à 864 784 € en 2023 (721 449 € au titre du capital remboursé et 139 985 € au titre des intérêts).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-002042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le taux d'endettement mesuré par le ratio «annuité de la dette / produits réels de fonctionnement» atteint **5,86 %** en 2024.

2- L'encours de la dette actuelle :



Il s'élève à **10 575 814 €** au 31 décembre 2024. Cela comprend l'emprunt bancaire contracté en cours d'année auprès de la caisse d'épargne afin de financer les investissements s'élevant à 4 400 000 €.

L'encours de dette par habitant au 31/12/2024 est de **1 062 €** (contre **769 €** pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2023).

La dette actuelle sera totalement amortie en 2044.

3- La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio «encours de la dette/épargne brute», permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser son encours de dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil d'alerte pour les communes est fixé à 11 ans.

En 2024, la capacité de désendettement de la ville de Revel est de **3,84 ans**.

En résumé :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	11 993 154	14 780 257	26 773 411
Dépenses nettes	9 879 763	12 976 653	22 856 417
Résultats de l'exercice			
Excédent	2 113 391	1 803 604	3 916 994
Résultats 2023 reportés	- 735 976	1 096 168	360 192
Résultat de clôture 2024	1 377 415	2 899 772	4 277 186
Solde des restes à réaliser	-236 5939		- 2 365 939
Résultat cumulé	- 988 524	2 899 772	1 911 247

E- LES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

Population totale 2024	9 960
Population DGF (dotation globale de fonctionnement) 2024	10 164
Informations financières / ratios	Données communales 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 204
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 481
Dépenses d'équipement brut / population	874
Encours de dette / population	1 062
DGF / population	84
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,16%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	87,23%
Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	18,65%
Taux d'épargne nette ((épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / RRF)	12,77%
Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	71,71%
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	384,00%

La population DGF est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

La population DGF est utilisée notamment pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

*strate démographique= communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU).

II- LE BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses

		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
O11	Charges à caractère général	76 119	92 786	79 512
O12	Charges de personnel	87 707	196 540	141 776
O14	Atténuations de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	1 152	-	-
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotation aux provisions	-	-	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		164 977	289 326	221 288
O42	Opérations d'ordre transfert entre sect	4 582	10 000	9 258
O23	Virement à la section d'investissement	-	674	-
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		4 582	10 674	9 258
TOTAL		169 559	300 000	230 546
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUN		169 559	300 000	230 546

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **79 512 €**.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives charges de fonctionnement courant du centre (fluides, fournitures administratives, logiciel de secrétariat médical, etc.) et le paiement du loyer pour le local du centre municipal de santé.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » : **141 776 €**

Ce poste de dépense est en augmentation de 62 % par rapport à 2023 en raison de la présence de deux médecins pendant une partie de l'année et au fonctionnement du centre sur l'ensemble de l'année.

2- Les recettes

		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
O13	Atténuations de charges	-	-	-
70	Produits des services, domaine	48 200	130 000	46 950
73	Impôts et taxes	-	-	-
731	Fiscalité directe locale	-	-	-
74	Dotations et participations	130 000	100 000	123 801
75	Autres produits de gestion courante	36 439	36 245	41 429
76 - 77	Autres produits (financiers et except)	-	-	-
78	Reprises sur provisions	-	-	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		214 639	266 245	212 180
O42	Opérations d'ordre transfert entre sect	-	-	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE		-	-	-
TOTAL		214 639	266 245	212 180
Accusé de réception : R002020	Résultat reporté		33 755	
031-213104516-20250407-002042025-DE	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	214 639	300 000	212 180

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- Chapitre 70 « produits des services et du domaine » : **46 950 €.**

Cela correspond aux recettes issues des consultations réalisées par le médecin.

- Chapitre 74 « dotations et participations » : **123 000 €.**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par la commune au centre municipal de santé et d'une subvention de fonctionnement versée par la CPAM.

- Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : **41 429 €.**

Ce chapitre retrace les loyers perçus par le centre municipal de santé pour la mise à disposition de locaux pour l'exercice de médecins libéraux.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses

		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
20	Immobilisation incorporelles	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	15 650	10 674	5 535
23	Immobilisations en cours	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		15 650	10 674	5 535
O40	Opérations d'ordre transfert entre se	-	-	-
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		-	-	-
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXE		15 650	10 674	5 535
Restes à réaliser			257	-
Solde d'exécution négatif reporté			11 069	11 069
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		15 650	22 000	16 604

- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : **5 535 €.**

Ces dépenses ont permis de meubler et équiper le centre municipal de santé.

2- Les recettes

		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
10	Dotations, fonds divers et réserv es (h	-	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capit	-	11 326	11 326
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		-	11 326	11 326
O40	Opérations d'ordre transfert entre se	4 582	10 000	9 258
O21	Virement de la section de fonctionnement		674	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 582	10 674	9 258
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXE		4 582	22 000	20 583

Accusé de réception R002n : Résultat à déporter			
031-213104510-20250407-002042025-REF	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉ	4 582	22 000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Les recettes d'investissement sont constituées des excédents de fonctionnement capitalisé des amortissements (opérations d'ordre).

En résumé :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes nettes	20 583	212 180	232 764
Dépenses nettes	5 535	230 546	236 081
Résultats de l'exercice 2024			-
Excédent	15 048		15 048
Déficit		- 18 365	- 18 365
Résultats 2023 reportés	- 11 069	33 755	22 686
Résultat de clôture	3 980	15 390	19 369
Solde des restes à réaliser	- 102	-	102
Résultat cumulé	3 878	15 390	19 267

GLOSSAIRE

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure